

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2026**

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Affiché et publié le :

28 mai 2026

Délibération n°**2026-028** examinée le 26/05/2026 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION MAPA - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-029** examinée le 26/05/2026 – SUCCESSION DE MADAME DENISE MOREAU ACCEPTATION DU LEGS - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-030** examinée le 26/05/2026 – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD' HOC DANS LE CADRE D'UN LEGS AU PROFIT DE LA COMMUNE - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-031** examinée le 26/05/2026 – CRÉATION D'EMPLOI ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF - PETITES VACANCES SCOLAIRES - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-032** examinée le 26/05/2026 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-033** examinée le 26/05/2026 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MINIBUS - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-034** examinée le 26/05/2026 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERISCOLAIRE MODIFICATIONS - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-035** examinée le 26/05/2026 – UTILISATION DE LA PLATEFORME API PARTICULIER QUOTIENTS FAMILIAUX PORTAIL FAMILLES 3D OUEST - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-036** examinée le 26/05/2026 – TARIFICATION DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE ET DES REPAS - ANNÉE 2026/2027 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°**2026-037** examinée le 26/05/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU LOIRET ET AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2026 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-038 examinée le 26/05/2026 – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ
DU CLOS DE L'AUMONE – CRAC - Approuvée avec 18 voix pour et 5 voix contre (François PARIS, Pascal
LEPROUST, Guilène BEAUGER, Anne-Marie COURDILLE et Jonathan LEFEBVRE).

Délibération n°2026-039 examinée le 26/05/2026 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AGBCM -
Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-040 examinée le 26/05/2026 – ATTRIBUTION SUBVENTION FORFAITAIRE
MARDIÉ RÉCRÉ - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2026-041 examinée le 26/05/2026 – MAISONS FLEURIES 2026 - APPROBATION DES LOTS
- Approuvée à l'unanimité.




Le Maire,
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>